HÉBERGEMENT FEMMES CANADA

OCTOBRE 2019

APPELS À L'ACTION

Nous demandons au **gouvernement fédéral** de:

1. Développer et mettre en œuvre un Plan d'action national sur la VFF qui reflète les obligations du Canada aux termes des lois internationales et établisse des normes nationales visant à s'assurer que toutes les femmes – incluant celles ayant un statut précaire – aient accès à des niveaux comparables de services et de protections partout au pays.
2. Mener une analyse intersectionnelle (basée sur le genre, la race, la capacité et le statut économique) de toutes les lois et politiques sur l'immigration et réviser les lois, politiques et règlements pour veiller à promouvoir l'inclusion.
3. Former les agent-e-s de l'ASFC sur la VFF et s'assurer que des ressources sur les maisons d'hébergement et sur la VFF soient distribuées à la frontière.
4. Éliminer la période d'engagement pour les conjointes et les enfants parrainés.
5. Cesser d'enquêter sur les femmes pour fausse déclaration et fraude lorsqu'un parrainage est rompu en raison de violence fondée sur le sexe.
6. Définir et mettre en œuvre un processus visant à permettre aux femmes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, de travail ou de mariage forcé d'obtenir la résidence permanente si elles le souhaitent.
7. Développer une marche à suivre précise et spécifique afin que **toutes** les travailleuses étrangères temporaires puissent devenir résidentes permanentes.

Nous demandons aux **gouvernements fédéral et provinciaux** de travailler ensemble à:

1. Reconnaître que les maisons d'hébergement jouent un rôle clé dans le processus d'établissement en veillant à ce que les familles immigrantes, réfugiées et migrantes puissent s'établir libres de violence, et leur accorder le financement nécessaire pour réaliser ce travail.
2. Veiller à ce que les femmes immigrantes, réfugiées et migrantes aient entièrement accès à une assistance juridique et une évaluation experte en matière de violence fondée sur le sexe comme partie intégrante de leur demande, y compris en s'assurant que l'assistance couvre les questions d'immigration et que le droit au soutien d'un-e avocat-e soit obligatoire dans les centres de détention.
3. Pour les travailleuses migrantes, leur fournir un accès à tous les services d'établissement, d'intégration, de santé et autres services publics et avantages, y compris un accès à l'AE.

Nous demandons aux **gouvernements municipaux** de:

1. Devenir des villes sanctuaires où une survivante de violence peut accéder aux services sans crainte de se voir refusée, signalée, ou déportée, ou forcée de retourner dans une situation de violence pour éviter ces préjudices.